

REGLEMENT DU JEU

« La Golden Moule »

- INTERNET -

ARTICLE 1 : ORGANISATION

La société FLUNCH, Société par Actions Simplifiée au capital de 30.893.760 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 320 772 510 et dont le siège social se situe Immeuble Péricentre, Boulevard Van Gogh à VILLENEUVE D'ASCQ (59650) (ci-après l'« Organisateur »), organise un jeu gratuit « La Golden Moule » sans obligation d'achat du 10 juillet 2017 au 15 septembre 2017 inclus, se déroulant uniquement sur le site Internet www.flunch.fr.

ARTICLE 2 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation sans aucune réserve du joueur du présent règlement et du principe du jeu.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au jeu, mais également du prix qu'il aura pu éventuellement gagner.

ARTICLE 3 : QUI PEUT PARTICIPER

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il est ouvert à toute personne physique résidant en France Métropolitaine (Corse incluse). Les enfants de moins de 10 ans doivent bénéficier d'une autorisation parentale ou du représentant légal pour participer. Les personnels du Groupe FLUNCH et leurs enfants ne sont pas autorisés à participer à ce jeu.

ARTICLE 4 : DATE DE MISE EN PLACE

Ce jeu sera en ligne à partir du 10 juillet 2017 pour se terminer le 15 septembre 2017 inclus et sera accessible uniquement par le réseau Internet sur le site www.flunch.fr.

ARTICLE 5 : COMMENT PARTICIPER

Pour participer au jeu sur internet, il convient de suivre les étapes suivantes :

Pour participer, l'internaute devra se rendre sur le site www.flunch.fr, cliquer sur le jeu puis sur « Jouer » afin d'accéder au formulaire d'inscription. Lors de l'inscription, il certifie que les données qu'il saisit sont réelles et vraies. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée entraînera automatiquement l'annulation du gain. Il lui sera demandé de donner les informations suivantes : nom, prénom, adresse e-mail, nombre d'enfants. Ce jeu est limité à une participation par personne (même nom, même adresse e-mail) par jour.

La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. Tout formulaire incomplet, illisible, envoyé après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considéré comme nul.

La participation au jeu se fait par voie électronique. A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique ne pourra être prise en compte.

Chaque participant devra avoir rempli tous les champs du formulaire de façon complète et compréhensible.

Il est entendu qu'un participant est défini comme une personne physique unique : toute utilisation d'adresses mail différentes pour un même participant sera considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du participant pour le tirage final. Chaque participant doit disposer d'une adresse électronique valide pour participer.

Le jeu se déroule sous la forme d'un jeu de hasard, le but étant d'activer le grappin, en cliquant sur l'écran, pour attraper un objet dans le tas de moules.

Si le joueur pioche la golden moule, il remporte un seau de plage flunch.

Si le joueur pioche un poulpe, il remporte aléatoirement une des deux remises suivantes :

- Un bon de réduction flunch de 5€ dès 10€ d'achat
- Une boule de glace flunch offerte dès 10€ d'achat

De plus, tous les participants sont inscrits au tirage au sort final pour tenter de remporter le gros lot (cf article 8).

ARTICLE 6 : VIE PRIVEE

Données personnelles : les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à : SAS flunch pour la ou les finalités suivantes : Gestion de la relation client, prospection et fidélisation clients. Le ou les destinataire(s) des données sont : Service marketing et restaurants. Conformément à la [loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée](#), vous disposez d'un [droit d'accès](#) et [de rectification](#) aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant au Service Marketing - SAS flunch Immeuble Péricentre - Boulevard Van Gogh - Villeneuve d'Ascq. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, [vous opposer au traitement des données vous concernant](#). Pour en savoir plus, [consultez vos droits sur le site de la CNIL](#).

ARTICLE 7 : DOTATIONS

Sont à gagner :

- 132 seaux de plage flunch, sur toute la durée de l'opération.
- 600 bons de réduction flunch de 5€ dès 10€ d'achat, sur toute la durée de l'opération, valables jusqu'au 30/09/17.
- Des bons de réduction une boule de glace flunch offerte dès 10€ d'achat pour tous les participants n'ayant pas gagné de seau ou un des bons flunch 5€ de réduction dès 10€ d'achat, valables jusqu'au 30/09/17.
- Un coffret Destination Saint-Malo : Escale, permettant de choisir une prestation parmi 15 au choix pour 2 à 4 personnes, d'une valeur unitaire indicative de 229€, valable jusqu'au 31/12/18.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque raison que ce soit. Un lot par participant unique.

ARTICLE 8 : OBTENTION DU LOT

Les gagnants des seaux de plage seront désignés par instant gagnant, ayant lieu sur toute la durée de l'opération. Ils recevront alors leur dotation par voie postale à l'adresse qu'ils auront fournie dans le formulaire d'inscription, avant le 31/10/17.

Les gagnants des bons de réduction flunch « 5€ dès 10€ d'achat » seront désignés par instant gagnant, ayant lieu sur toute la durée de l'opération ainsi que les gagnants des bons de réduction « une boule de glace offerte dès 10€ d'achat ». Ils devront directement cliquer sur le bouton « Télécharge ton bon ici », sur la page du jeu leur indiquant leur lot, afin de télécharger leur remise.

Le grand gagnant du week-end à Saint-Malo sera désigné par tirage au sort final effectué à l'issue du jeu et ce au plus tard le 31/10/17, parmi l'ensemble des participations reçues par l'Organisateur. Il recevra alors sa dotation par voie postale à l'adresse qu'il aura fournie dans le formulaire d'inscription, avant le 30/11/17.

L'Organisateur se réserve le droit de demander la preuve du consentement de l'un des parents ou de son tuteur, confirmant leur accord sur la participation de leur enfant au jeu ainsi que sur l'attribution du lot par l'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit de sélectionner un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial n'aurait pas été en mesure d'apporter de preuve suffisante de l'autorisation d'un parent ou d'un représentant légal.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et de valeur équivalente.

La responsabilité de l'Organisateur ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation du lot attribué, ou en cas de problème technique empêchant temporairement l'accès à la page web du jeu.

Les lots non réclamés au 30/11/17 dans le cadre de cette opération seront, au choix de l'Organisateur, attribués aux consommateurs, par l'intermédiaire du service consommateur de l'Organisateur ou dans le cadre d'une autre opération promotionnelle ou bien adressés à une association caritative.

ARTICLE 9 : CAS DE FORCE MAJEURE - RESERVE DE PROLONGATION OU ARRET DU JEU

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération si les circonstances l'y obligent sans avoir à justifier de cette décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée en aucune manière de ce fait.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer les lots annoncés par des lots de valeur équivalente ou de caractéristiques proches sans que cela ne puisse entraîner aucune contestation de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 10 : CONSULTATION DU REGLEMENT

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du joueur.

L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, notamment par voie pénale, toute tentative de détournement du présent règlement et notamment en cas de communication d'informations erronées.

Le présent règlement peut être consulté en ligne, téléchargé et imprimé pendant toute la durée du jeu à partir du site www.flunch.fr.

ARTICLE 11 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les gagnants autorisent le Groupe FLUNCH à utiliser en tant que tels leurs image, nom, adresse, sans restriction ni réserve et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur dotation.

Les coordonnées des participants pourront être traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 06 janvier 1978. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations le concernant, qui pourra être exercé auprès de la Société FLUNCH - Service Marketing Digital - Immeuble Péricentre, Boulevard Van Gogh, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ.

ARTICLE 12 : LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'Organisateur.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à l'Organisateur, à l'adresse du jeu dans un délai d'un mois maximum après la clôture du jeu. Les décisions de l'Organisateur seront sans appel.